



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOSSIER  
DE PRESSE**

26 septembre 2022

# PROJET DE LOI DE FINANCES

---

# 2023



# SOMMAIRE

- 4** Le budget 2023 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique
- 5** Chiffres clés
- 6** Une énergie moins carbonée
- 7** Des mobilités plus vertes
- 8** Des bâtiments plus durables, adaptés aux besoins des habitants
- 9** Des territoires résilients et durables
- 10** Des territoires mieux accompagnés dans leur transition écologique
- 12** Le pouvoir d'achat des Français protégé face à la hausse des prix de l'énergie



## Edito



**Christophe Béchu,**  
ministre de la Transition  
écologique et de la  
Cohésion des territoires



**Agnès Pannier-Runacher**  
ministre de la Transition  
énergétique

Les mots du Président de la République, prononcés à Marseille le 16 avril 2022, sont sans équivoque : ce quinquennat « sera écologique ou ne sera pas ». Cette ambition nous impose de tout faire pour placer notre pays sur la trajectoire de la neutralité carbone à horizon 2050. De tout faire, également, afin de devenir le premier grand pays au monde à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles. De tout faire, enfin, pour préserver la biodiversité, circulariser notre économie et réduire durablement notre empreinte environnementale.

**Les défis sont nombreux** : lutter contre le réchauffement climatique, notamment en décarbonant tous nos secteurs d'activité ; améliorer la résilience de nos écosystèmes ; renforcer la sobriété de nos modes de vie ; préserver la biodiversité et les ressources primaires ; conduire une transition socialement juste et développer les filières vertes. Nous n'avons pas d'autre choix que de réussir. Pour y parvenir, nos deux ministères s'appuieront sur des **moyens financiers historiquement élevés**. En effet, en 2023, le budget de la transition écologique et de la cohésion des territoires atteindra 40 Md€, celui de la transition énergétique 19 Md€ et les concours aux collectivités territoriales, 53 Md€.

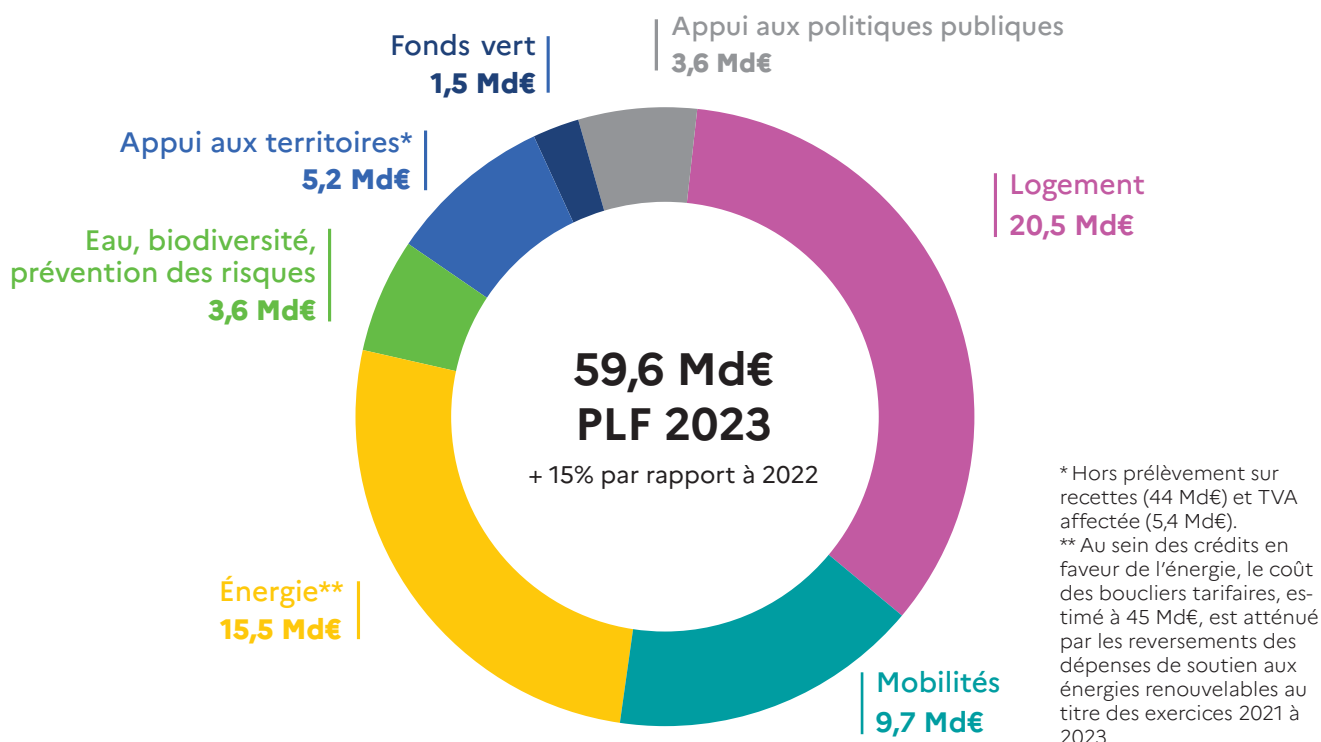
Parce que la transition écologique doit se faire pour et avec les citoyens, le budget de nos deux ministères permettra de financer des mesures concrètes, qui ont une **incidence directe sur la vie des Français**. Nous accentuons notre **soutien au verdissement des transports du quotidien**, notamment à travers un investissement croissant dans la régénération du réseau ferroviaire et la poursuite du bonus écologique pour les voitures. **Nous amplifions les aides aux ménages les plus fragiles**, afin que la transition n'exclue personne. Pour des villes plus durables et des logements rénovés, **nous pérennisons MaPrimeRenov' et renforçons les moyens alloués à la politique de la ville**. Afin de soutenir les ménages aux revenus les plus modestes face à la flambée des prix de l'énergie, un chèque énergie exceptionnel sera versé. Pour protéger nos écosystèmes, **nous dotons la stratégie nationale pour la biodiversité de financements nouveaux sans précédent (+150 M€) et sanctuarisons les moyens des agences de l'eau**. Pour notre transition énergétique, **nous accélérons le développement des énergies renouvelables**. La relance du nucléaire et la décarbonation de l'industrie sont également des priorités qui font l'objet d'un fort soutien.

**Ce budget traduit notre conviction que les territoires tiendront un rôle central dans la transition écologique**. Pour la première fois, nous mettons en place un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, doté de 1,5 Md€ de crédits nouveaux en 2023. Il permettra aux collectivités de rénover leurs bâtiments, de remettre de la nature dans leurs centres-villes ou de mieux prévenir les risques naturels. Les moyens des collectivités territoriales seront sanctuarisés et la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera compensée à l'euro pour leur permettre de continuer à investir dans la transition écologique. Nous attacherons également une attention particulière aux enjeux propres à la ruralité.

Aller beaucoup plus vite pour répondre à l'urgence environnementale suppose également de **conforter les moyens humains de nos ministères**. **Après plus de vingt ans de baisse ininterrompue, la stabilité de nos effectifs sur le quinquennat** nous permettra de réorienter nos moyens vers les équipes en charge de la gestion des approvisionnements stratégiques ou de la mise en œuvre du programme de nouveaux réacteurs nucléaires, plus vaste programme industriel lancé en France depuis plus de 40 ans. Sur le terrain, nous poursuivrons le réarmement des effectifs dédiés à la prévention des risques, à l'instruction des projets d'énergie renouvelable, à la biodiversité et à la rénovation énergétique des logements.

Vous l'aurez compris, après un été 2022 qui a fait comprendre à chacun l'urgence climatique, nous amorçons la hausse de nos moyens avant la déclinaison de notre planification écologique.

# LE BUDGET 2023



## Nouveauté



### LE FONDS VERT

*1,5 milliard d'euros pour accélérer la transition écologique dans les territoires*

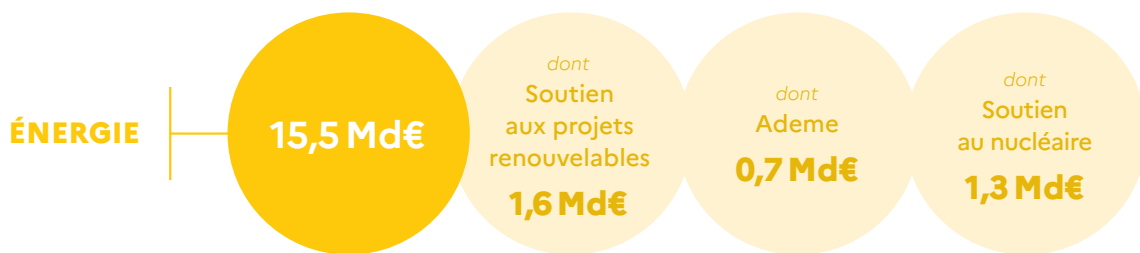
La création d'un fonds dédié dès le projet de loi de finances pour 2023, à hauteur de 1,5 Md€ en 2023, constitue **une première en matière de financement de la transition écologique dans les territoires**. En effet, les collectivités territoriales disposeront d'un outil adapté pour soutenir leurs projets en faveur de la transition écologique.

Pour démarrer, le fonds comporte trois grands axes d'actions :

- la performance environnementale, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la valorisation des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public, etc. ;
- l'adaptation des territoires au changement climatique, pour renaturer les villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels en métropole et en outre-mer ;

- l'amélioration du cadre de vie, pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (parking-relais, covoiturage...) et en matière foncière (renouvellement des friches, restructuration des locaux d'activité), pour accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE) afin d'améliorer la qualité de l'air.

Le fonds portera également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires, à hauteur de 150 M€. Son originalité résidera également dans ses modalités de fonctionnement : **déconcentré, il s'adaptera aux besoins de chaque territoire dans une logique de souplesse et de fongibilité.**



# Une énergie moins carbonée

*Le Gouvernement engage les grandes transformations nécessaires pour accélérer la sortie des énergies fossiles et renforcer notre souveraineté énergétique, à travers en particulier l'accélération du développement des énergies renouvelables et la relance du nucléaire.*

## Fonds décarbonation de l'industrie

*Le fonds décarbonation de l'industrie (FDI), partie intégrante de France 2030, accompagne les entreprises industrielles dans l'investissement dans des équipements moins émetteurs en CO<sub>2</sub>. Il est doté d'un budget de 5 Md€ d'ici 2030. Le FDI poursuit la dynamique lancée par France Relance à travers l'appel à projets Industrie zéro fossile, qui permet d'accompagner le renforcement de l'efficacité énergétique des procédés industriels et la décarbonation de la chaleur industrielle.*

## Soutien aux énergies renouvelables

Le Gouvernement continuera de soutenir massivement les énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par le président de la République le 10 février 2022.

**Ainsi, en 2023, 25 M€ supplémentaires seront consacrées à la réalisation des études sur l'implantation de parcs éoliens en mer (68 M€ au total). Le soutien à l'injection de biométhane dans les réseaux de transport et de distribution du gaz naturel augmentera de 150 M€ par rapport à 2022, soit 863 M€ au total, afin de porter la part des énergies renouvelables à 10 % de la consommation de gaz naturel à l'horizon 2030. En parallèle, les mesures du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, discuté au Parlement dans les prochaines semaines, permettront de raccourcir les délais de mise en œuvre des projets de production d'énergie renouvelable.** Ainsi, à fin 2023, la puissance totale accordée au réseau devrait être de 22 GW pour l'éolien terrestre, 18,7 GW pour le photovoltaïque et 1,5 GW pour l'éolien en mer (3 parcs).

Dans le même temps, et pour la première fois, **le soutien public aux énergies renouvelables en métropole représentera une contribution positive au budget de l'État.** Ces restitutions à l'État sont liées à la forte hausse des prix de l'énergie, qui permet aux producteurs d'énergie renouvelable d'être rémunérés au-delà du prix garanti par l'État. **C'est le résultat du soutien massif apporté par l'État sur les dernières décennies (de l'ordre de 40 Md€ entre 2000 et 2020) aux énergies renouvelables.**

## Nucléaire

Le Gouvernement fait le choix de réaffirmer la **place centrale et stratégique de la technologie nucléaire** pour réussir notre transition énergétique. En 2023, environ 1,2 Md€ seront mobilisés en faveur de l'énergie nucléaire. En particulier, 420 M€ de subvention seront alloués au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) afin de poursuivre les travaux de recherche sur le cycle du combustible ainsi que sa participation au projet « Nuward » de petit réacteur modulaire (SMR – Small Modular Reactor). Le déploiement du SMR bénéficiera par ailleurs d'un financement de France Relance (50 M€) et du plan d'investissement France 2030 (500 M€).

À Belfort, le président de la République a également annoncé des **investissements massifs dans notre parc nucléaire** avec le lancement d'un programme de 6 EPR2 et le lancement d'études pour la construction de 8 EPR2 supplémentaires. Outre **le soutien spécifique à la modernisation de la filière apporté dans le cadre du plan France Relance à hauteur de 470 M€**, le financement de ce programme industriel sans précédent trouvera sa traduction au cours du quinquennat.

**1,2 Md€**

*C'est le montant des crédits en faveur du nucléaire en 2023.*

## Fonds chaleur

*Le fonds chaleur, géré par l'Ademe, participe depuis 2009 au développement de la production de chaleur et de froid renouvelables en mobilisant des sources renouvelables locales. Ce fonds permet à la chaleur renouvelable d'être compétitive par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles : il s'agit d'un outil essentiel pour augmenter la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique et réduire la facture énergétique et les émissions de CO<sub>2</sub>.*

**520 M€**

*C'est le montant du fonds chaleur en 2023.*

# Des mobilités plus vertes

Les mesures mises en œuvre par le Gouvernement en faveur des transports individuels comme collectifs doivent permettre à tous de participer à la décarbonation des mobilités.

## 0,3 MtCO<sub>2</sub>eq

*C'est le volume d'émissions de gaz à effet de serre qui auront été évitées grâce au bonus et à la PAC en 2023.*

### Verdissement du parc automobile

Le bonus écologique et la prime à la conversion sont des aides à l'acquisition de véhicules plus performants d'un point de vue environnemental. Le bonus écologique connaît désormais une forte dynamique : **200 000 bonus ont été attribués entre janvier et août 2022, contre 156 000 sur la même période en 2021.** La prime à la conversion a été renforcée pour les véhicules utilitaires légers électriques. En 2023, ces deux dispositifs sont prolongés et complétés par **un nouveau dispositif de leasing qui sera lancé pour permettre aux ménages aux revenus modestes d'acquérir et louer un véhicule électrique dans des conditions abordables.** L'appel à projets en faveur de l'électrification des poids lourds sera prolongé.

L'État continue d'investir dans le déploiement des bornes de recharge électrique, notamment par le biais d'un appel à projets piloté par l'Ademe (300 M€) qui soutient le déploiement de stations de recharge haute puissance. **Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, 69 428 points de recharge sont ouverts au public sur tout le territoire,** contre moins de 33 000 début 2021, soit plus qu'un doublement des installations. **Leur nombre devrait dépasser 100 000 en 2023.** Les bornes à domicile pour les particuliers continueront de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5% pour leur installation et leur maintenance ainsi que du crédit d'impôt permettant le soutien de l'État jusqu'à 300 euros par installation.

## 100 000

*C'est le nombre de points de recharge qui seront ouverts au public courant 2023.*

### Priorité au ferroviaire et aux transports du quotidien

Pour accélérer la décarbonation des transports, priorité est donnée à la régénération du réseau ferroviaire et au développement des transports du quotidien. Entretien du réseau SNCF, résorption de la saturation des grands noeuds ferroviaires, développement des mobilités les moins polluantes ou partagées sont autant d'actions qui seront renforcées à partir de 2023. Le financement des CPER, notamment en Île-de-France avec les opérations de prolongement de métro, de construction de tramway ou du RER E, sera poursuivi. **À l'issue des travaux du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) cet automne, la trajectoire d'investissements pluriannuelle sera actualisée.**

## 250 M€

*C'est le montant du nouveau plan vélo pour 2023.*

### Zones à faibles émissions mobilité

*Les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) contribuent à améliorer la qualité de l'air dans les grandes agglomérations. Actuellement, 11 ZFE-m sont en vigueur sur le territoire national. D'ici la fin 2024, une trentaine d'agglomérations supplémentaires (plus de 150 000 habitants en métropole), devront mettre en place des ZFE-m. Pour faciliter leur déploiement, des mesures d'accompagnement sont prévues par l'État, notamment à travers le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.*

### Un nouveau plan vélo

Le plan vélo et mobilités actives, qui a permis depuis quatre ans de développer la place du vélo, sera prochainement renforcé pour accélérer la transition vers des transports décarbonés. Le nouveau plan vélo et mobilités actives sera annoncé lors d'un comité interministériel dédié à l'automne. Dès à présent, il a été décidé **la reconduction du fonds mobilités actives, qui sera doté de 250 M€ en 2023,** ainsi que de **la hausse des aides à l'achat de vélos mises en place à l'été 2022.**



# Des bâtiments plus durables, adaptés aux besoins des habitants

*Le Gouvernement fait de la rénovation énergétique une priorité nationale pour réduire la consommation d'énergie, lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique. Il poursuit par ailleurs l'accompagnement des ménages tout au long de leur parcours résidentiel, selon leurs besoins.*

## MaPrimeRénov'

Le Gouvernement continuera d'être pleinement mobilisé en faveur de la rénovation énergétique des logements privés, dans la continuité de l'effort inédit engagé dans le cadre du plan de relance. **L'État mobilisera ainsi au total 2,5Md€ en 2023 pour financer le dispositif MaPrimeRénov'**, créé en 2020. Principale aide à la rénovation énergétique pour les propriétaires, occupants comme bailleurs, et les copropriétés, elle s'ajoute aux dispositifs MaPrimeRénov' Sérénité et Copropriétés, financés directement sur le budget de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ces aides, pérennisées, permettront d'accompagner un nombre important de travaux. **L'accent sera mis sur les rénovations les plus performantes.** La mise en place du réseau des guichets France Renov' et du dispositif **MonAccompagnateurRenov'** en 2023 y contribuera, en accompagnant plus efficacement les ménages dans leurs démarches.

**700 000**

*C'est le nombre de logements qui bénéficieront de MaPrimeRénov' en 2023.*

**200 M€**

*pour la rénovation énergétique des logements sociaux.*

**1 MtCO<sub>2</sub>eq**

*c'est le volume d'émissions de gaz à effet de serre qui auront été évitées grâce à MaPrimeRenov' en 2023.*

## Amélioration de la qualité des logements sociaux

Les moyens du fonds national des aides à la pierre (FNAP) seront mobilisés en 2023 pour atteindre des objectifs ambitieux de production, mais également de rénovation thermique des logements sociaux. Ainsi, après l'effort exceptionnel engagé dans le cadre du plan de relance, **une enveloppe budgétaire de 200 M€ sera mobilisée en 2023 pour la rénovation énergétique des logements sociaux.**

En 2023, **le modèle de financement du logement sera également conforté et verdi sur le plan fiscal.** Ainsi, les logements sociaux continueront de bénéficier d'une exonération de taxe foncière étendue à 25 ans jusqu'au 31 décembre 2026, portée à 30 ans pour les constructions dépassant les exigences de la réglementation environnementale RE2020.

## MaPrimeAdapt'

**Une aide unique en faveur de l'adaptation des logements au vieillissement, MaPrimeAdapt', sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.** L'objectif est de permettre aux Français désireux de demeurer chez eux au grand âge de faire les travaux nécessaires à leur autonomie en simplifiant leurs démarches. À cette fin, cette aide unique remplacera les aides actuelles de l'Anah (Habiter facile), de la CNAV (Habitat cadre de vie) et le crédit d'impôt autonomie. Afin d'amorcer la transition vers MaPrimeAdapt', une hausse des moyens de 35 M€ de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est prévue en 2023.

## Parcours vers le logement

En 2023, le financement de l'hébergement d'urgence, de l'accompagnement vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables s'inscrira dans la continuité des moyens consentis pendant la crise sanitaire. Outre le financement des revalorisations salariales de la Conférence des métiers de l'accompagnement social, il permettra de **poursuivre la montée en puissance du logement adapté tout en maintenant le parc d'hébergement d'urgence à un niveau élevé, à 186 000 places à la fin de l'année 2023.**



# Des territoires résilients et durables

*Les enjeux de protection des milieux, de préservation des ressources en eau et de prévention des risques naturels feront l'objet d'un soutien renforcé en 2023.*

## Eau

Les sécheresses de l'été 2022 ont rendu encore plus nécessaires la refonte de la gestion de la ressource en eau lancée en 2021 **afin de mieux répartir les usages et mieux anticiper et gérer les crises**. Ils permettront également de respecter les exigences européennes sur la qualité de l'eau et la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre de la politique agricole commune. Ces moyens permettront également de soutenir financièrement les communes fragiles pour sécuriser leur approvisionnement en eau potable. En outre-mer, des moyens supplémentaires seront dédiés au plan Eau DOM.

**2,2 Md€**

*C'est le montant des redevances dont bénéficieront les six agences de l'eau en 2023.*

### La prévision et l'anticipation des risques de Météo-France

*Des événements météorologiques dangereux touchent régulièrement le territoire français, avec des conséquences pour la sécurité des personnes, la protection des biens et l'activité économique. Afin de mieux anticiper les événements pluvio-orageux intenses, cinq balises seront installées au large de la Corse pour un coût de 2,5 M€. Le Gouvernement continue de soutenir l'excellence française en matière de météorologie, en engageant le financement du prochain supercalculateur de nouvelle génération de Météo-France qui permettra des prévisions encore plus précises pour les territoires. Météo-France verra également ses effectifs renforcés à hauteur de 6 ETP en 2023.*

**350 M€**

*C'est le montant du prochain supercalculateur de Météo-France.*

## Biodiversité

Le budget 2023 permettra **d'amplifier l'effort de soutien et de reconquête de la biodiversité et des espaces naturels**. Des actions de reconquête de la biodiversité seront menées avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des opérateurs dans les territoires (agences de l'eau, conservatoire du littoral...) et aux côtés des collectivités territoriales. **La stratégie nationale pour la biodiversité 2023-2030 sera dotée de 150 M€ en 2023**. Les crédits 2023 pour la connaissance et préservation de la biodiversité augmenteront de 3 M€ afin de financer davantage de plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées.

Parallèlement, la feuille de route Zéro plastique en mer d'ici 2025 et les plans d'action en faveur de la protection d'espèces et milieux emblématiques et sensibles (récifs...) bénéficieront de crédits supplémentaires pour financer les actions en faveur de la biodiversité maritime.

**150 M€**

*C'est le financement dont bénéficiera la stratégie nationale biodiversité en 2023.*

## Prévention des risques

Le fonds Barnier permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.

Ce fonds peut être mobilisé par les collectivités territoriales, les petites entreprises, les particuliers afin de garantir la préservation des vies humaines et de mettre en place des démarches de prévention des dommages. Face à des catastrophes naturelles toujours plus fréquentes et intenses, **le fonds Barnier est aujourd'hui un levier indispensable pour l'adaptation des territoires au changement climatique**.

**205 M€**

*C'est le montant alloué dans le cadre du fonds Barnier pour financer en 2023 des actions d'adaptation, d'indemnisation ou de reconstruction.*

# Des territoires mieux accompagnés dans leur transition écologique

*Les mesures mises en œuvre par le Gouvernement visent à conforter le partenariat avec les collectivités territoriales et à les accompagner dans leur transition écologique.*

## Le respect des engagements contractuels et le soutien aux territoires fragiles

Les moyens prévus par l'État dans le projet de loi de finances pour 2023 permettront **le respect de ses engagements contractuels** dans le cadre des volets territoriaux des contrats de plan État-régions (CPER) et des contrats de plan interrégionaux État-régions (CPIER) de fleuve et de massif 2021-2027.

143 M€ seront mobilisés afin d'accompagner les territoires dans les transitions écologique, numérique, productive et démographique en cours et s'inscrivant notamment dans les programmes nationaux portés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie).

L'État poursuit également **son soutien renforcé aux territoires les plus fragiles** pour relancer leur attractivité et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. En 2023, 48 M€ sont prévus dans le cadre des pactes de développement territorial avec, notamment, un soutien à la requalification des bassins miniers du Nord et du Pas-de-Calais.

## Protection de la capacité d'investissement des collectivités

L'État poursuivra son effort de soutien à l'investissement public local, via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation politique de la ville, qui représentent un volume de 2 Md€ en AE et 1,8 Md€ en CP. Le FCTVA, dont l'automatisation se poursuivra, sera maintenu à un niveau très élevé de 6,7 Md€.

## Préservation des moyens de fonctionnement des collectivités

**Les recettes des collectivités territoriales seront confortées.** À périmètre constant, les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales progresseront de 1,1 Md€ en 2023 par rapport à 2022 (+ 1,4 Md€ hors mesures de relance et mesures ponctuelles en 2022).

D'une part, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera compensée par l'attribution d'une fraction dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). D'autre part, le montant de la dotation globale de fonctionnement, attribuée au bloc communal et aux départements (27 Md€), sera préservée. Le Gouvernement est par ailleurs attentif au maintien de la progression des dotations de péréquation.

Le dispositif de subventions exceptionnelles, accordées aux collectivités territoriales confrontées à des difficultés financières, est revalorisé de 8 M€, dont 1 M€ dédiés aux communes forestières.



## Accompagnement des collectivités avec le fonds d'accélération de la transition écologique

La création d'un fonds dédié dès la loi de finances pour 2023, à hauteur de 1,5 Md€ en 2023, est **une première en matière de financement de la transition écologique dans les territoires.**

Ce fonds pourra financer différents volets de la transition écologique, comme la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le fonds friches ou l'accompagnement en ingénierie des collectivités. **Une phase de concertation avec les territoires**, à l'automne, permettra de déterminer les types de projets sur lesquels les collectivités souhaitent être soutenues.

Le fonds, qui sera **déconcentré dans les territoires**, pourra notamment s'appuyer sur les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

## L'accompagnement des territoires ruraux

Près de 21 millions de Français vivent dans les territoires ruraux – soit un tiers de la population française. Les territoires ruraux, extraordinairement divers, doivent faire face à de nombreux défis pour assurer l'accès de leurs habitants aux services essentiels et construire un modèle de développement durable. Au-delà des dispositifs généraux dont bénéficient les territoires ruraux, le PLF pour 2023 prévoit **une hausse de 6 M€ de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales**, portant cette dernière à 30 M€ à compter de 2023. Par ailleurs, la dotation visant à compenser aux collectivités les coûts liés aux remboursements de frais de garde des élus locaux est transformée en part supplémentaire de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL), permettant ainsi de verser automatiquement et sans demande préalable une compensation forfaitaire aux communes de moins de 3 500 habitants. Cette dotation est revalorisée de 1 M€.

### L'ingénierie du Cerema à disposition des collectivités territoriales

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) apporte à l'État et aux collectivités territoriales une expertise de très haut niveau sur les champs de la transition écologique. En 2023, en application de la loi 3DS, les collectivités territoriales auront un accès facilité aux services proposés par l'établissement et une représentativité accrue dans son système de décision.

## Politique de la ville

En 2023, **les moyens affectés aux quartiers prioritaires (QPV) seront préservés et amplifiés**. Le projet de loi de finances intègre ainsi la pérennisation des 200 Cités éducatives, l'amplification des financements pour les adultes-relais et la reconduction du financement des Bataillons de la prévention. **Le PLF sanctuarise par ailleurs 30 M€ aux opérations Quartiers d'été**, qui permettent, pendant la période estivale, de proposer de véritables moments de respiration et d'épanouissement (sports, culture, divertissement, etc.) aux habitants des quartiers prioritaires. Par ailleurs, la démarche Quartiers résilients amplifie l'ambition environnementale des 453 projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) doté de 12 Md€.

### L'observation et le partage des données de l'IGN

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) s'engage pour rendre l'information géographique accessible au plus grand nombre, et notamment les collectivités territoriales. L'IGN ambitionne de devenir le cartographe de l'anthropocène, c'est-à-dire de l'impact de l'être humain sur son environnement. L'objectif est d'élaborer des cartes afin de comprendre l'évolution des territoires, en lien avec l'activité humaine : santé des forêts, évolution des cours d'eau, artificialisation des sols, etc. Pour cela, l'IGN investit dans la nouvelle infrastructure nationale de diffusion et de collaboration de la donnée géographique (Géoplateforme) et la cartographie 3D de l'intégralité du territoire (programme Lidar HD).



# Le pouvoir d'achat des Français protégé face à la hausse des prix de l'énergie

Le Gouvernement prolongera en 2023 les mesures d'une ampleur inédite mises en place pour protéger les consommateurs.

Face à la forte hausse du prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place, à partir d'octobre 2021, un bouclier tarifaire visant à limiter l'augmentation de la facture de gaz et d'électricité des consommateurs.

Pour le gaz, les tarifs réglementés de vente ont été gelés en 2022 à leur niveau du mois d'octobre 2021. Concernant l'électricité, la hausse des tarifs réglementés de vente a été limitée à 4%, grâce notamment à la baisse à son minimum de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et un relèvement du plafond d'électricité vendue par EDF à prix régulé (Arenh) de 20 TWh. Le bouclier électricité bénéficie également aux microentreprises et petites collectivités.

L'État a également mis en place, dès avril 2022, une mesure de réduction des prix des carburants de 15 centimes par litre, hors taxes, au bénéfice des automobilistes. Cette aide a été portée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 0,25 €/l HT (0,30 €/l TTC) jusqu'à fin octobre, puis sera ramenée à 0,10 €/l en novembre et décembre 2022.

Les boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité sont prolongés en 2023. La hausse des prix du gaz sera limitée à 15% à partir de janvier 2023, soit une hausse moyenne de 25€ par mois et par ménage, au lieu d'environ 200€ sans bouclier tarifaire. La hausse des prix de l'électricité sera également contenue à 15% à partir du mois de février 2023, soit 20€ par mois en moyenne, au lieu de 180€ sans bouclier tarifaire.



## GAZ

+ 120 %  
(x 2,2)

+ 105 %  
pris en charge par l'État

Hausse de la facture finale :

sans bouclier tarifaire

200 €

avec bouclier tarifaire

25 €

(hausse moyenne par mois et par ménage)



## ÉLECTRICITÉ

+ 120 %  
(x 2,2)

+ 105 %  
pris en charge par l'État

Hausse de la facture finale :

sans bouclier tarifaire

180 €

avec bouclier tarifaire

20 €

(hausse moyenne par mois et par ménage)

Afin d'accompagner les ménages face à ces hausses tarifaires, un chèque énergie exceptionnel sera envoyé cet hiver aux 40% de ménages aux revenus les plus modestes, soit environ 12 millions de foyers. Le montant de ce chèque atteindra 100€ ou 200€ selon le niveau de revenus des ménages.

Le coût des boucliers sur le gaz et l'électricité à partir de leur création et jusqu'à fin 2023 est estimé à 45Md€. La majorité de ces dépenses devant intervenir en 2023, 12Md€ de crédits supplémentaires seront ouverts pour financer la prolongation des mesures de boucliers tarifaires en 2023.



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité